

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tanger, le 30 avril 2025

AFRIC INDUSTRIES a publié son RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024 sur son site internet, consultable sous le lien suivant :

<https://www.africindustries.com/wp-content/uploads/2025/04/RAPPORT-FINANCIER-ANNUEL-2024-30.04.25.pdf>

Par ailleurs, suite à la tenue du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES le 04 Mars 2025, ayant arrêté les comptes annuels de l'exercice 2024, une publication a eu lieu sur le journal « MEDIAS.24 », en date du 05/03/2025 comprenant les commentaires des Dirigeants sur les réalisations de l'année 2024 (Résultats Annuels 2024).

Contact : direction@africindustries.com
<http://www.africindustries.com/afi-en-bourse/publications/>

Aux Actionnaires de la société
AFRIC INDUSTRIES S.A.
Z.I Route de Tétouan lot 107 B.P. 368
Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFRIC INDUSTRIES S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **MAD 48 036 443,24** dont un bénéfice net de **MAD 9 916 766,71**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFRIC INDUSTRIES S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous vous renvoyons aux mentions insérées dans l'état B15 de l'ETIC qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la société AFRIC INDUSTRIES S.A, ainsi que le traitement comptable afférent au fonds commercial au 31 décembre 2024.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 21 625 KMAD et une valeur nette de 21 580 KMAD (provision de 45 KMAD sur les titres BALCONY RESIDENCES S.A.), soit 38% du montant total de l'actif net de la société. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût historique.</p> <p>La société procède à l'évaluation de ces titres soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ; - Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des valeurs actuelles retenues par la Société.
<p>Créances clients</p> <p>Au 31 décembre 2024, les créances clients présentent une valeur brute de 11 441 KMAD et une valeur nette 11 355 KMAD, soit 20% du total de l'actif net de la société.</p> <p>Compte tenu de l'ancienneté des créances, une provision pour dépréciation des créances clients a été constaté à hauteur de 86 KMAD au 31 décembre 2024.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la société et de la sensibilité du processus de recouvrement dans le contexte économique actuel.</p>	<p>Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiements et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ; - Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ; - Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec les règles de provisionnement adoptées par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Rabat & Tanger, le 25 Avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants

A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps Bloc C
Avenue Abdellah Guenoun
Rue Al Yamane N° 57 - Tanger
Tél: +212 (0) 5 39 32 00 45

Nafeh AGOURRAM
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory

BDO s.a.
Audit, Tax & Advisory
ACB, Rue Al Mouassane, 50200, 15
Hay Hassane, 11000, 02
Téléphone: 21220 37 63 37 02 (à 06)
Téléfax: 21220 37 63 37 11
TCE: 00152366000091

Abderrahim GRINE
Associé

Tableau n° 1

BILAN (actif)
(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/24 Au 31/12/24

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	145 804,25	33 628,33	112 175,92	122 544,77
	. Frais préliminaires				
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	145 804,25	33 628,33	112 175,92	122 544,77
	. Primes de remboursement des obligations				
A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3 734 600,00	1 626 149,31	2 108 450,69	2 811 115,02
C	. Immobilisations en recherche et développement				
T	. Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	234 600,00	226 149,31	8 450,69	11 115,02
I	. Fonds commercial	3 500 000,00	1 400 000,00	2 100 000,00	2 800 000,00
F	. Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25 599 033,38	23 567 844,44	2 031 188,94	2 383 666,60
I	. Terrains	864 115,00	451 901,66	412 213,34	432 213,34
M	. Constructions	7 362 908,43	6 924 669,23	438 239,20	504 797,17
M	. Installations techniques, matériel et outillage	12 453 506,45	12 368 879,54	84 626,91	96 601,55
O	. Matériel de transport	2 333 134,77	1 512 533,97	820 600,80	1 068 916,80
B	. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 533 256,44	2 257 747,75	275 508,69	281 137,74
L	. Autres immobilisations corporelles	52 112,29	52 112,29		
I	. Immobilisations corporelles en cours				
S	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	21 695 936,25	45 000,00	21 650 936,25	16 484 557,47
E	. Prêts immobilisés				
	. Autres créances financières	70 896,89		70 896,81	888 477,81
	. Titres de participation	21 625 039,44	45 000,00	21 580 039,44	15 596 079,66
	. Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
	. Diminution des créances immobilisées				
	. Augmentation des dettes de financement				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	51 175 373,88	25 272 622,08	25 902 751,80	21 801 883,86
	STOCKS (F)	12 201 664,11	102 885,00	12 098 779,11	10 343 616,00
	. Marchandises	180 174,00	102 885,00	77 289,00	77 289,00
	. Matières et fournitures consommables	7 103 984,11		7 103 984,11	6 179 795,00
A	. Produits en cours	373 045,00		373 045,00	813 322,00
C	. Produits intermédiaires et produits résiduels				
T	. Produits finis	4 544 461,00		4 544 461,00	3 273 210,00
I	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANTS (G)	12 915 782,78	85 833,34	12 829 949,44	13 924 782,16
F	. Fournis, débiteurs, avances et acomptes				
	. Clients et comptes rattachés	11 441 729,03	85 833,34	11 355 895,69	11 940 013,52
C	. Personnel	29 658,30		29 658,30	53 124,85
I	. Etat	676 833,92		676 833,92	1 165 216,76
R	. Comptes d'associés				
C	. Autres débiteurs	687 722,04		687 722,04	687 722,04
U	. Compte de régularisation. Actif	79 839,49		79 839,49	78 704,99
L	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)				
A					
N	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	12 816,50		12 816,50	5 674,09
T	(Eléments circulants)				
	TOTAL II (F+G+H+I)	25 130 263,39	188 718,34	24 941 545,05	24 274 072,25
T	TRESORERIE-ACTIF				
R	. Chèques et valeurs à encaisser	665 000,48		665 000,48	1 911 974,95
E	. Banque, T.G. et C.C.P.	5 866 497,00		5 866 497,00	4 088 489,20
S	. Caisse, Régies d'avances et accreditifs	6 934,90		6 934,90	8 566,50
O	TOTAL III	6 538 432,38		6 538 432,38	6 009 030,65
	TOTAL GENERAL I+II+III	82 844 069,65	25 461 340,42	57 382 729,23	52 084 986,76

Tableau n° 1

BILAN (passif)
(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/24 Au 31/12/24

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES		
	. Capital social ou personnel (1)	14 575 000,00	14 575 000,00
	. moins :actionnaires,capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	dont versé		
	. Prime d'émission, de fusion, d'apport		
F	. Ecart de réévaluation		
I	. Réserve légale	1 839 082,75	1 839 082,75
N			
A	. Autres réserves	3 418 150,00	3 418 150,00
N	. Report à nouveau (2)	18 287 443,78	19 660 737,00
C	. Résultats nets en instance d'affectation (2)		
E	. Résultat net de l'exercice (2)	9 916 766,71	4 456 706,78
M			
	Total des capitaux propres (A)	48 036 443,24	43 949 676,53
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
N	. Subvention d'investissement		
T	. Provisions règlementées		
P			
E			
R			
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)		
A	. Emprunts obligataires		
N	. Autres dettes de financement		
E			
N			
T			
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	. Provisions pour risques		
	. Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
	. Augmentation des créances immobilisées		
	. Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	48 036 443,24	43 949 676,53
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	7 577 469,49	7 916 753,00
A	. Fournisseurs et comptes rattachés	3 483 148,54	4 093 520,54
S	. Clients créditeurs, avances et acomptes		
S	. Personnel	402 074,67	425 427,65
I	. Organismes sociaux	497 954,60	445 738,07
F	. Etat	3 191 531,21	2 942 611,94
	. Comptes d'associés		
C	. Autres créanciers		
I	. Comptes de régularisation-passif	2 760,47	9 454,80
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1 768 816,50	210 674,09
C	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)		7 883,14
U			
	TOTAL II (F+G+H)	9 346 285,99	8 135 310,23
T	TRESORERIE-PASSIF		
R	. Crédits d'escompte		
E	. Crédits de trésorerie		
S	. Banques (soldes créditeurs)		
O			
	TOTAL III		
	TOTAL GENERAL I+II+III	57 382 729,23	52 084 986,76

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire(+),défictaire(-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/24 Au 31/12/24

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	. Ventes de marchandises(en l'état)				
	. Ventes de biens et services produits	43 110 076,58		43 110 076,58	43 090 761,16
	. Chiffre d'affaires	43 110 076,58		43 110 076,58	43 090 761,16
	. Variation de stocks de produits (+-) (1)	830 974,00		830 974,00	-5 623 924,00
	. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	. Subventions d'exploitation				
	. Autres produits d'exploitation	54 496,26		54 496,26	539,56
	. Reprise d'exploitations;transferts de charges	78 792,00		78 792,00	
	TOTAL I	44 074 338,84		44 074 338,84	37 467 376,72
F I N A N C I E R	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	. Achats revendus (2) de marchandises				
	. Achats consommés (2) de matières et fournitures	21 858 812,27		21 858 812,27	18 435 859,70
	. Autres charges externes	3 116 263,57	-1 360,40	3 114 903,17	2 483 789,20
	. Impôts et taxes	214 422,57		214 422,57	201 965,43
	. Charges de personnel	8 480 385,52	-10 570,33	8 469 815,19	8 279 479,37
	. Autres charges d'exploitation	330 000,00		330 000,00	330 000,00
	. Dotations d'exploitation	499 922,01		499 922,01	549 940,22
	TOTAL II	34 499 805,94	-11 930,73	34 487 875,21	30 281 033,92
	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			9 586 463,63	7 186 342,80
V	IV PRODUITS FINANCIERS				
	. Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
	. Gains de change	47 416,10		47 416,10	83 474,41
	. Intérêts et autres produits financiers				44 966,96
	. Reprises financières;transferts de charges	5 172 052,87		5 172 052,87	5 915,15
TOTAL IV	5 219 468,97		5 219 468,97	134 356,52	
R	V CHARGES FINANCIERES				
	. Charges d'intérêts	45 607,06		45 607,06	114 342,75
	. Pertes de change	108 797,83		108 797,83	89 201,84
	. Autres charges financières				
	. Dotations financières	12 816,50		12 816,50	5 674,09
TOTAL V	167 221,39		167 221,39	209 218,68	
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			5 052 247,58	-74 862,16	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)			14 638 711,21	7 111 480,64	

1) Variation de stocks : stock final-stock initial;augmentation(+);diminution(-)

2) Achats revendus ou consommés:achats-variation de stocks.

Tableau n° 2

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)
(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/24 Au 31/12/24

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précéd 2		
	VII RESULTAT COURANT(reports)			14 638 711,21	7 111 480,84
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	. Produits de cessions d'immobilisations				368 455,00
	. Subventions d'équilibre				
	. Reprises sur subventions d'investissement				
	. Autres produits non courants	4 329,81		4 329,81	716,30
	. Reprises non courantes;transferts de charges	205 000,00		205 000,00	
	TOTAL VIII	209 329,81		209 329,81	369 171,30
	IX CHARGES NON COURANTES				
	. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 340,00		1 340,00	57 378,80
	. Subventions accordées				
. Autres charges non courants	296 012,31		296 012,31	219 758,36	
. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2 456 000,00		2 456 000,00	905 000,00	
TOTAL IX	2 753 352,31		2 753 352,31	1 182 137,16	
X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			-2 544 022,50	-812 965,86	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS(VII+X)			12 094 688,71	6 298 514,78	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 177 922,00		2 177 922,00	1 841 808,00	
XII RESULTAT NET(XI-XII)			9 916 766,71	4 456 706,78	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			49 503 137,62	37 970 904,54	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			39 586 370,91	33 514 197,76	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			9 916 766,71	4 456 706,78	

Aux Actionnaires de la société
AFRIC INDUSTRIES S.A.
Z.I Route de Tétouan lot 107 B.P. 368
Tanger

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.1 Convention préalablement autorisée par votre conseil d'administration

1.1.1 Convention conclue entre la société AFRIC INDUSTRIES et Mr KOUTIT MOHAMMED (convention écrite)

- **Objet :** Convention conclue entre la société AFRIC INDUSTRIES et Mr KOUTIT MOHAMMED Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES pour le mandat de Directeur Général de la société AFRIC INDUSTRIES sur la période allant du 16.09.2024 au 30.09.2025
- **Date de signature :** 11 septembre 2024
- **Base de rémunération :** 63 000,00 dh net mensuel, hors retenue à la source (IR) pour personne physique de 27 000,00 dh par mois.
- **Rémunération versée par AFI en 2024 :** 220 500,00 dh net, hors retenue à la source de l'IR pour 94 500,00 dh.
- **Administrateur concerné :** Mr KOUTIT Mohammed.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2024

2.1. Avances consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. et incorporées dans le capital:

- **Objet :** AFRIC INDUSTRIES consent à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A., détenue par AFRIC INDUSTRIES à hauteur de 4,06 %, des avances de trésorerie en compte courant d'associé à hauteur de MAD 5 896 394,44 ;
- **Date de signature :** 03 mars 2015 modifiée par avenants du 19 mai 2015 et du 28 septembre 2015 ;

- **Base de rémunération** : Taux appliqué pour la rémunération du compte courant d'associé de 5,50% sur les 5 premiers mois de 2015, ensuite 5,40% sur les 7 derniers mois de 2016 et 4,00% pour 2017 et 4% pour le 1^{er} semestre 2018 ;
- **Intérêts comptabilisés en produits par votre Société** : En 2015 : MAD 67 667,10 HT, en 2016 : MAD 241 782,89 HT, en 2017 : MAD 235 855,78 HT et en 2018 : MAD 110 496,82 HT
- **Intérêts encaissés en 2024** : Néant ;
- **Avances versées au cours de l'exercice 2024** : Néant ;
- **Avances incorporées au capital LRA au 31.12.2024** : Néant ;
- **Solde des avances au 31 décembre 2024** : Néant ;
- **Solde de la créance d'intérêts au 31 décembre 2024** : MAD 721 382,85 TTC représentant les intérêts (Nets MAD 590 222,33 et R.A.S MAD 131 158.80) sur CCA de LRA et qui seront réglés par LRA en temps opportun ;
- **Administrateurs concernés** : Aluminium du Maroc S.A., Mme. Malika EL ALAMI et M. Abdeslam EL ALAMI.

2.2. Convention conclue avec la société INDUSTUBE S.A. absorbée par la société ALUMINIUM DU MAROC en Octobre 2024 :

- **Objet** : La mise à disposition par la société INDUSTUBE S.A. d'un bureau commercial opérationnel de 32m² au profit de votre Société y compris les fournitures, équipements et autres (Eau, électricité, ADSL...) ;
- **Date de signature** : 1^{er} janvier 2019 ;
- **Durée** : 3 ans renouvelable après par tacite reconduction ;
- **Base de facturation** : Un montant forfaitaire MAD 6 000,00 hors taxes par mois, révisable tous les trois ans (augmentation de 10% à partir de janvier 2022) ;
- **Montant facturé à votre Société en 2024** : MAD 59 400,00 hors taxes par INDUSTUBE et MAD 19 800,00 hors taxes par ALUMINIUM DU MAROC ;
- **Sommes versées au cours de l'exercice 2024** : MAD 87 120,00 TTC à INDUSTUBE et MAD 15 840,00 TTC à ALUMINIUM DU MAROC ;
- **Solde de la dette au 31 décembre 2024** : MAD 7 920,00 TTC ;
- **Administrateurs concernés** : Aluminium du Maroc S.A., Mme. Malika EL ALAMI, M. Abdeslam EL ALAMI, et M. Benoît VAILLANT.

2.3. Avances consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. incorporées dans son capital :

- **Objet** : AFRIC INDUSTRIES a consenti à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS SA, détenue par AFRIC INDUSTRIES à hauteur de 4,06 %, des avances de trésorerie en compte courant d'associés d'un montant de MAD 811 449,91 en 2021, complété du montant de MAD 6131,09 en 2022 incorporé au capital de LA ROSERAIE DE L'ATLAS le 18.08.2023 ;
- **Date de signature** : 09 mars 2021 ;
- **Base de rémunération** : Taux appliqué pour la rémunération du compte courant d'associé de 5,50% ;
- **Intérêts comptabilisés en produits par votre Société en 2024** : Néant ;
- **Intérêts encaissés en 2024** : Néant ;
- **Avances versées au cours de l'exercice 2024** : Néant ;

- **Avances incorporées au capital de LRA au 31.12.2024** : MAD 817 581,00 ;
- **Solde de la créance au 31 décembre 2023** : MAD 119 166,31 T.T.C (MAD 20 555,05 en 2021 ; MAD 49 147,60 en 2022 et MAD 49 463,66 en 2023) représentant les intérêts (Nets MAD 97 499,71 et R.A.S. MAD 21 666,60) sur CCA de LRA et qui seront réglés par LRA en temps opportun.
- **Administrateurs concernés** : Aluminium du Maroc S.A., Mme. Malika EL ALAMI et M. Abdeslam EL ALAMI.

Rabat & Tanger, le 25 Avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants

A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps Bloc C
Avenue Abdellah Guenoun
Rue Al Yamane N° 57 - Tanger
Tél. +212 (0) 5 39 32 00 45

Nafeh AGOURRAM
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory

BDO SA
Audit, Tax & Advisory
ACB Rue Al Yamane - Tanger 15
Hay Salam - 91000 Rabat
Téléphone : +212 5 37 63 37 11 (00)
Téléfax : +212 5 37 63 37 11
ICE : 0011729804000091

Abderrahim GRINE
Associé